

Îles Wood (Île-du-Prince-Édouard)

## **Phare**

Le phare des îles Wood a été construit en 1875-1876. Il a été conçu par le ministère de la Marine et des Pêcheries. Certaines modifications ont été apportées à la tour et à la résidence, notamment le remplacement de la toiture. Le phare est actuellement complètement automatisé. La Garde côtière canadienne est le ministère responsable. Veillez consulter le rapport 90-266 du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

Le phare de l'Îles Wood a été désigné édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de son importance architecturale et environnementale, et aussi de son histoire.

La conception simple et attrayante de la tour carrée évasée et de la résidence contiguë constitue un exemple pittoresque d'une tour de phare typique. La tour en bois est intégrée à la résidence de façon simple, harmonieuse et fluide. La corniche à gorge est proéminente. Le plan est conforme aux lignes directrices ministérielles visant à prévoir beaucoup de place pour le gardien et sa famille.

Les dimensions et la silhouette du phare s'harmonisent au paysage côtier plat avoisinant. Le phare constitue une balise importante dans son environnement côtier éloigné. Le bâtiment est bien connu et contribue à donner à l'emplacement son caractère maritime.

Le phare est associé aux campagnes postérieures à la Confédération visant à améliorer la sécurité maritime par la construction d'un large réseau de feux côtiers. L'intégration d'une résidence s'explique par l'importance de garder ces feux à l'endroit choisi.

### **Éléments caractéristiques**

Le caractère patrimonial du phare des îles Wood réside dans l'agencement général de ses volumes, sa silhouette, ses éléments architecturaux, ses matériaux de construction et de ses liens avec son encadrement paysager.

Les volumes du phare se composent d'une tour carrée et évasée de moyenne hauteur communiquant avec une structure à toit à pignon d'un étage. Le tracé au sol est constitué d'une série de formes rectangulaires décalées les unes par rapport aux autres, contribuant à donner à l'édifice sa silhouette pittoresque. La silhouette comprend une corniche à gorge proéminente, une cheminée, le garde-fou de la galerie et la lanterne, ainsi que les linteaux de porte et de fenêtre en saillie. La conception

---

## ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Page 2

---

Numéro 90-266 du BEEFP

fonctionnelle et simple de la structure s'en trouve accentuée, et ces éléments devraient être conservés. La lanterne est proéminente, bien proportionnée par rapport à la tour, et contribue à donner à l'ensemble un aspect robuste et durable.

L'aspect pittoresque du phare résulte du contraste existant entre, d'une part, la simplicité du bardage en bois et les détails fins de la gorge et, d'autre part, les ornements en bois lisse et de plus grande taille de la corniche en console et du garde-fou de la galerie. Il s'agit du contraste principal entre les matériaux et la structure, et on devrait le respecter. Les détails des éléments en métal et du vitrage de la lanterne expriment le caractère industriel. Il serait bon de prévoir un programme permanent d'entretien des matériaux, du bardage et des éléments en métal.

Le toit actuel de la résidence est en bardeaux d'asphalte, ce qui lui donne un aspect lisse et moderne au détriment du caractère patrimonial. Lorsque le moment sera venu de le remplacer, on devrait opter pour un toit en bardeaux de bois de façon à améliorer le caractère patrimonial.

Les fenêtres à châssis en bois à vitres multiples sont être conformes au caractère patrimonial et devraient être conservées. La porte d'entrée en bois semble être une addition récente et moins détaillée que la porte d'origine. Lorsque le moment sera venu de la remplacer, il conviendrait de sélectionner une porte ayant un style correspondant mieux à l'âge de la structure.

Les éléments et les finitions de l'intérieur ayant survécu devraient être documentés et préservés.

La nature ouverte et inexploitée de l'emplacement de la tour de phare accentue le côté utilitaire de la conception et de la fonction, et devrait être préservée. Le phare est bien connu et constitue un point d'intérêt tout aussi bien depuis la terre que la mer. La clôture à mailles losangées tranche avec le caractère ouvert original de l'emplacement. Si l'exploitation et la sécurité le permettent, on devrait envisager de la retirer.

97.03.05

Pour des conseils au sujet d'interventions proposées à ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*, Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le BEEFP.

---